

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 7 FÉVRIER 2014

SOMMAIRE

- I) Vite! vite!
- II) Le « Time » se demande
- III) Poursuite...
- IV) Marchons sur-dessous les mers ???!
- V) 6 février 19..
- VI) Matignon veut ??
- VII) Les juges insistent...
- VIII) Il dément
- IX) Grève à France Bleu...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Pacte de responsabilité : l'Élysée veut aller «très vite»



François Hollande veut que le pacte de responsabilité soit prêt dès fin mars. - AFP

Par Pierre-Alain Furbury

François Hollande a décidé de reporter le texte sur la famille pour recentrer le débat sur l'économie. Le chef de l'Etat veut que le pacte de responsabilité soit prêt dès la fin du mois de mars.

C'est sur le pacte de responsabilité qu'il s'est engagé et c'est sur le pacte de responsabilité qu'il sera jugé. François Hollande veut que ce soit, dans le débat politique, le sujet principal. Pas question de laisser les prochaines semaines polluées par toute autre question, surtout pas par des réformes sociétales qui créent des tensions là où il veut apaiser et rassembler. Exit le projet de loi sur la famille, reporté à l'année prochaine. Exit, aussi, la PMA, repoussée aux calendes grecques : « Il m'est impossible de (donner) un calendrier précis », a avoué ce mercredi la porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem.

« La rapidité est un facteur de confiance »

Le chef de l'Etat entend s'emparer de toutes les occasions pour remettre au premier plan sa proposition pour les entreprises et montrer qu'il est, selon la formule d'un proche, « dans une démarche de mobilisation, de valorisation et de reconnaissance des entreprises ». Il en a parlé mardi avec des chefs d'entreprises, en fera la publicité la semaine prochaine en visitant la Silicon Valley, et présidera le 17 février le conseil de l'attractivité, qui doit notamment accoucher de la « marque France ».

Surtout, François Hollande souhaite aller vite. « Très vite même », insiste son entourage, jugeant qu'« il y a intérêt ». Parce que la compétitivité, c'est l'emploi. Parce qu'il a besoin d'un choc de confiance pour relancer la machine économique. Et parce que l'opinion doute de la parole publique, plus encore depuis qu'il a échoué à inverser en 2013 la courbe du chômage. Son objectif est que le pacte de responsabilité soit présenté dans la foulée des élections municipales, fin mars. Jean-Marc Ayrault, qui a consulté les partenaires sociaux, leur a demandé de faire, à la fin du mois, des propositions sur l'exonération de cotisations familiales et sur les contreparties.

« L'erreur, plaide-t-on au sommet de l'Etat, ce serait de laisser du temps. Plus on laisse de temps, plus le doute s'élargit. La rapidité est un facteur

de confiance. » Dans ce contexte, l'éventuelle accélération de la mise en œuvre du pacte, prévue pour 2015, n'est pas écartée, même si elle est, pour des raisons financières, compliquée.

Le jeu du Medef irrite

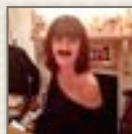
En replaçant les projecteurs sur le pacte, François Hollande accroît les attentes sur la question des contreparties promises. Il s'est engagé sur des objectifs « chiffrés », en particulier sur les embauches, même si l'Elysée attend davantage des engagements par branches et par catégories (jeunes, seniors, etc.). Pour l'heure, le point d'atterrissage est très incertain. Les relations avec le patronat sont tendues. Au sein même du gouvernement, le jeu du Medef irrite. « Pierre Gattaz lance une campagne de pin's sur le million d'emploi et refuse de s'engager sur un nombre », fulmine un ministre. Mais l'exécutif veut toutefois croire que l'intérêt des patrons, c'est « que ça marche ». « Si la France ne s'en sort pas, glisse un proche du président, ils ne s'en sortent pas non plus. Notamment les entreprises de taille intermédiaire ». Une allusion à l'entreprise de Pierre Gattaz, Radiall.

François Hollande sait qu'il joue gros dans cette bataille. Rien de moins, selon des socialistes, que la présidentielle de 2017. « Si ça ne se débloque pas cette année, si la croissance n'est pas supérieure aux prévisions, si la France ne s'engage pas sur une dynamique, ce sera très difficile », avoue un de ses visiteurs du soir. Un élu socialiste renchérit : « s'il n'y a pas de réussite économique, c'est perdu pour la gauche ».

lesechos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Le magazine américain "Time" se demande si Hollande peut "réparer la France"



Catherine Mayer
@catherine_mayer
Follow



Here's the @TIME #Hollande cover
7:51 AM - 6 Feb 2014

Le président français a accordé un entretien à l'hebdomadaire, à quelques jours de sa visite aux Etats-Unis.



Le président français, François Hollande, lors d'une conférence de presse à l'Elysée, le 3 février 2014. (PATRICK KOVARIK / AFP)



Par Francetv info

Il doit rencontrer Barack Obama le 11 février, et s'en inspire. François Hollande a accordé une interview au magazine américain Time, dans laquelle il reprend à son compte le slogan de son homologue pour aborder la situation économique française. "Plus que 'yes we can', ce devrait être 'yes we can faster'", dit-il. Comprendre : il faut aller vite pour retrouver la croissance. "Peut-il réparer la France", se demande le magazine en une.



Dans cet entretien réalisé quelques jours avant la visite du président français outre-Atlantique, il revient sur son premier séjour aux Etats-Unis, en 1974. "L'Amérique était en crise, le dollar au plus bas, le scandale du Watergate avait déjà explosé, raconte le chef de l'Etat. Ce qui m'impressionne le plus dans ce pays, c'est cette capacité à surmonter les difficultés." Un exemple pour la France ?

Le scandale des écoutes

Le président aborde également un sujet de discorde avec Barack Obama : le scandale des écoutes de la NSA, l'agence de renseignement américaine. Les révélations de son ancien consultant Edward Snowden ont montré que les Etats-Unis avaient une fâcheuse tendance à surveiller leurs alliés, y compris la France.

Ce sont "des pratiques qui n'auraient jamais dû exister", estime François Hollande. Pas d'amertume pour autant entre lui et Barack Obama, précise Time. Le président français voit dans ce scandale l'opportunité de "construire une nouvelle coopération dans le domaine du renseignement". Combattre le terrorisme oui, mais dans le respect des relations entre alliés et avec le souci de la protection des données personnelles, détaille l'hebdo.

François Hollande est également questionné sur sa vie privée et sa séparation par Time. "On sait qu'il lui arrive de passer ses nuits ailleurs qu'à l'Elysée", glisse le magazine. Pas de commentaire du chef de l'Etat, qui se contente de dire que la vie privée occasionne parfois des "défis", et qu'elle doit "être respectée".

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Ayrault promet la poursuite des réformes sur la famille

AFP



Jean-Marc Ayrault le 21 janvier à l'Assemblée nationale à Paris. (Photo Joel Saget.AFP)

Le futur projet de loi, pour l'instant reporté à 2015, va continuer d'être examiné par le gouvernement via les propositions de loi formulées par les députés.

Jean-Marc Ayrault a assuré jeudi sur France 2 que le gouvernement était disposé à «examiner sans tarder» certains aspects du futur projet de loi famille, dont le report à au moins 2015 a entraîné des critiques dans la majorité.

«Je suis le garant de la poursuite des réformes, et cela vaut aussi pour la famille», a ajouté le Premier ministre sur France 2. «Quand je regarde ce que nous avons fait depuis 20 mois, il n'y a jamais eu autant de réformes», a-t-il fait valoir. «En même temps, je suis pour que ces réformes s'engagent dans un climat apaisé, alors que là on est dans une espèce de surenchère, d'hystérisation», a enchaîné Ayrault, expliquant que la «concertation» sur le futur texte sur la famille allait se poursuivre «toute l'année».

«Il y avait des dispositions très concrètes que je sais que les parlementaires vont reprendre par des propositions de loi», a indiqué le chef du gouvernement. Par exemple, «il y a des hommes (des pères divorcés) qui montent dans les grues (...), ça exprime un malaise», a souligné le Premier ministre, citant cette problématique de «l'exercice de l'autorité parentale lorsqu'il y a divorce». Selon lui, «les textes actuels ne règlent pas tout». «Le gouvernement est tout à fait prêt à

les examiner sans tarder», a assuré Ayrault. Il y a aussi, a-t-il enchaîné, des «questions plus complexes» qui méritent plus de temps.

Concernant le ministre de l'Intérieur Manuel Valls, qui avait annoncé lundi que le gouvernement s'opposerait à des amendements sur la procréation médicalement assistée (PMA), le Premier ministre a assuré n'avoir aucun problème. «Manuel Valls est ministre de l'Intérieur, il fait très bien son travail», a souligné le Premier ministre dans l'émission Les 4 Vérités. Selon lui, «on part de loin sur la question de la sécurité, il a énormément à faire, je suis totalement à ses côtés pour que l'insécurité recule dans notre pays».

Comme on lui demandait si Manuel Valls n'avait pas empiété sur ses plates bandes en annonçant la position du gouvernement sur la PMA, Ayrault a répondu : «non, absolument pas». Valls est «ministre de l'Intérieur, il a beaucoup de travail et je le soutiens totalement, je le répète», a martelé Ayrault. «Lorsqu'un ministre s'exprime sur un sujet qui ne relève pas de son ministère (...) il a le devoir, ce ministre, de défendre la politique de tout le gouvernement et c'est vrai pour tous les ministres.»

liberation.fr-AFP

IV) " Ce n'est pas en copiant l'Allemagne que la France restera une grande puissance économique mais en se projetant sur les mers "



"Le ministère des DOM TOM ne doit plus être un ministère de gestion mais un ministère de mission avec des objectifs de développement bien précis"

Fabien Piliu

La France dispose du deuxième domaine maritime mondial, derrière les Etats-Unis. Pourtant, les gouvernements successifs n'ont pas été capables de construire une politique maritime digne de ce nom, préférant tenter de dupliquer le modèle économique allemand basé sur le développement de l'industrie à l'export. En plusieurs volets, La Tribune enquête sur cet « oubli » de la politique économique gouvernementale et sur les opportunités de développement qu'offrent nos territoires ultra-marins. Après avoir fait un point sur l'importance du domaine maritime nationale, un entretien avec Michel Rocard, l'ancien Premier ministre à l'origine des premières initiatives favorisant l'essor économique des DOM TOM illustre le second volet de cette enquête.

La Tribune - Pour beaucoup d'experts, vous êtes le premier homme politique à vous être penché sur la situation des DOM TOM lors de votre passage au ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, de 1981 à 1983, puis à Matignon, de 1988 à 1991. Comment justifiez-vous votre action ?

Michel Rocard -

En tant que ministre du Plan, j'avais pour mission d'élaborer la programmation de l'avenir économique tricolore ce qui, soit dit au passage, était assez savoureux, François Mitterrand étant un homme du court terme, un homme de « coups ». Les DOM-TOM étaient évidemment concernés par cette mission.

Connaissiez-vous la France outre-mer ?

Je n'y avais jamais mis les pieds ! Je n'en connaissais que le passé colonial et des cartes postales de plages paradisiaques.

Quelle était la réalité ?

Les DOM TOM étaient dans une situation déplorable. L'industrie était à peine embryonnaire et l'agriculture déclinait. A l'exception de la Nouvelle-Calédonie, qui affichait une balance commerciale excédentaire, tous ces territoires étaient dans l'impasse économique. Ils importaient entre 90% et 95% de ce qu'ils consommaient. Même les jus de fruits venaient d'ailleurs. Pourtant, la plupart de ces îles possèdent et possédaient des sources d'eau et des fruits abondantes ! Résultat, les excès de

population entraînaient d'importants phénomènes migratoires vers la métropole. Ces territoires étaient au bord de l'implosion sociale. Je voyais arriver la catastrophe.

Comment en était-on arrivé là ?

Trois éléments peuvent être avancés. Comme les importateurs avaient la mainmise sur la plupart des activités économiques, ils avaient tout intérêt à étouffer les initiatives entrepreneuriales. En outre, l'essentiel des ressources fiscales de ces territoires étant assurées par l'octroi de mer, la taxe pesant sur les marchandises transitant par les ports, les Chambres de commerce et d'industrie locales n'étaient en aucune manière à inciter à stimuler l'économie. A ces blocages structurels s'ajoutaient des obstacles institutionnels.

Lesquels ?

En dressant l'inventaire de la situation économique et sociale des DOM -TOM, j'ai découvert le principe de l'exclusive. Ce principe, qui datait de Louis XIV et de Colbert, empêchait les opérateurs publics mais aussi privés d'avoir des relations administratives et commerciales avec les pays étrangers voisins, et donc avec les ambassadeurs français des pays voisins. Tout devait passer par Paris. C'était aberrant. A cause de ce principe hérité de l'économie de traite, nous avons perdu plusieurs contrats commerciaux qui auraient pu favoriser le développement économique de ces territoires.

Quelles mesures avez-vous prises ?

C'est en tant que Premier ministre que j'ai mis fin au principe de l'exclusive. Pour ce faire, j'ai créé les secrétariats de coordination, des structures obligatoires au sein desquelles se rencontraient les préfets, les Hauts-commissaires et les ambassadeurs des pays frontaliers. Grâce à ce réseau, la France pouvait commencer à tisser des liens diplomatiques et commerciaux via ses territoires ultra-marins.

Les DOM TOM ont-ils été concernés par le processus de décentralisation initié dès

Ils ne pouvaient en aucun cas en être exclus. Dans ce contexte, la loi de 1982 a créé des contrats de plan avec des clauses contractuelles de droit

privé. Toutes les régions l'ont signé. Cette loi prévoyait que les Régions avaient l'autorisation de négocier, par exemple, des contrats de développement avec les régions frontalières. La Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont saisi cette opportunité. L'idée sous-jacente était d'autoriser enfin les Régions à négocier avec les puissances étrangères, ce qui était mal acceptée par tous les partis Jacobins, farouchement attachés à la domination de Paris sur le reste des territoires français.

Cette politique de désenclavement des territoires ultra-marins a-t-elle portée ses fruits ?

Il faut bien admettre que les choses avancent assez doucement. La diffusion d'une culture politique et économique prend du temps. Certaines initiatives sont néanmoins porteuses d'espoir. Grâce au développement de centrales brûlant de la bagasse, la paille issue du traitement de la canne à sucre, l'île de la Réunion tente de parvenir à l'indépendance énergétique. Ce savoir-faire ne pourrait-il pas être exporté ? Les travaux et les projets menés par le Cluster maritime français, qui se penche notamment sur les services portuaires du futur, sur la connaissance et l'exploitation des grands fonds marins, sont aussi très prometteurs. Il faut bien que la classe politique et les forces vives de ce pays prennent enfin conscience que ce n'est pas en copiant l'Allemagne que la France restera une grande puissance économique mais en se projetant sur les mers.

Pourtant, les gouvernements successifs de droite comme de gauche s'acharnent à vouloir dupliquer le modèle allemand, malgré les difficultés industrielles chroniques de la France incitent. Font-ils fausse route ?

En partie, je le crains. Les principaux atouts de l'industrie allemande reposent sur la force de leurs filières sidérurgiques et chimiques qui datent de la fin du XIX^{ème} siècle et qui structurent une grande partie de l'économie outre-Rhin. Il est très difficile de pouvoir lutter dans ces domaines précis. Mais la France a bien d'autres atouts à faire valoir. C'est bien évidemment le cas dans certains secteurs industriels comme l'aéronautique et le spatial mais aussi et surtout dans le domaine maritime. Il y a tant à faire, à construire, que ce soit dans le domaine énergétique, le développement durable ou l'alimentaire.

Quel rôle peut jouer le ministère des DOM TOM ?

C'est une question très importante. Sur le plan institutionnel, les DOM-TOM payent beaucoup les conséquences du fait que leurs affaires soient gérées par un ministère des DOM-TOM qui est trop petit pour être efficace et pour assurer le développement social et économique de ces territoires. Ce ministère ne doit plus être un ministère de gestion mais un ministère de mission avec des objectifs de développement bien précis.

Vous êtes ambassadeur de France chargé des négociations internationales relatives aux pôles Arctique et Antarctique. Quels sont les intérêts de la France dans ces zones ?

Je vais être clair. En Arctique et en Antarctique, la France mène exclusivement une politique d'intérêt général. En Arctique, en permettant l'exploitation de sous-sols marins jusqu'ici inaccessibles, la fonte des glaces entraîne des problèmes qui ne se posaient pas avant. Savez-vous que l'Arctique regorge de matières premières, que dans son sol se trouverait 30% des réserves mondiales de gaz naturel et de 14% des réserves de pétrole ? Cette richesse encore inexploitée attire bien des convoitises.

Dans ce contexte, il faut trouver des solutions collectives pour résoudre les problèmes d'intérêts nationaux puisque, à terme, une fois les revendications territoriales acceptées, il ne restera que 10% d'eaux libres. C'est le sens de ma mission. En Antarctique, outre des travaux de recherche dans les deux bases installées en Terre Adélie et à Concordia, la France mène avec les marines américaine et australienne une mission de préservation de l'environnement naturel dans le cadre du traité de l'Antarctique.

latribune.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) 6 février 1934 - 6 février 2014: quelles similitudes, quelles différences?



Julien Dray

Conseiller régional PS d'Île de France,
ancien député de l'Essonne

6 février, les gens se souviennent peu de ce que fut, dans notre histoire cette date.

Pour l'essentiel en gardent-ils quelques vagues souvenirs scolaires. Ils n'ont pas le souvenir précis des émeutes qui se déroulèrent ce soir là place de la Concorde, de leur signification profonde, ni du sursaut qu'elles suscitèrent.

L'atmosphère délétère des premières semaines de l'année 1934 doit beaucoup aux affaires. L'Affaire Stavisky défraie la chronique. Une escroquerie d'ampleur aux ramifications politiques se solde début janvier par le suicide mystérieux de Stavisky dans un chalet de Chamonix. Le discrédit s'abat sur le régime parlementaire confronté par ailleurs aux effets de la crise économique. La contestation dépasse les seuls rangs de l'extrême droite et de l'Action Française. Le 6 février 1934, une manifestation des Ligues mais aussi de l'ARAC, l'association des anciens combattants proche du Parti Communiste défile dans Paris. Alors que les Ligues sont Place de la Concorde, l'ARAC est rassemblée Rond Point des Champs Elysées. La direction de la SFIO va, dès lors, nourrir quelque méfiance à l'égard des communistes, suspectés d'avoir nourri la campagne antiparlementaire. La base ligueuse veut marcher sur le Palais Bourbon et la Chambre des Députés. Face à ces ligues, le Préfet Chiappe, proche des ultras de la droite, n'a placé qu'un dispositif policier particulièrement léger. Les Députés sont dans une nasse. La République peut s'en sortir humiliée, fragilisée, voire être mise à terre. Le Colonel de La Roque, chef des Croix de Feu, hésite. Il hésite trop longtemps pour que la frénésie antirépublicaine et putschiste des autres ligues l'emporte. Les Camelots du Roi rêvent d'en découdre et reprocheront longtemps au Colonel ses tergiversations. Dès lors, la contestation ligueuse se fissure. A l'intérieur du Palais-Bourbon, depuis la buvette, les Parlementaires observent de loin la situation, il suffirait aux Ligues de franchir le Pont de la Concorde pour

qu'en quelques minutes l'hémicycle soit envahi. Tout peut alors encore basculer. Ce jour-là une partie des Ligues pense qu'elles peuvent mettre à bas la République. Les Gardes Mobiles chargent. 19 morts et environ 2000 blessés.

Le lendemain le gouvernement Daladier démissionne. Mais la réaction des forces de gauches, communistes et socialistes va conforter la République. Le 9 février, les premiers défilés de gauche ont lieu. Le 12 février suivant, deux manifestations, l'une communiste, l'autre socialiste, sont annoncées, depuis la Porte de Vincennes jusqu'à la Place de la Nation. Les deux cortèges sont parallèles et beaucoup pensent qu'une confrontation est possible entre les frères ennemis du mouvement ouvrier. Or, les cortèges fusionnent. Socialistes unitaires zyromkystes et pivertistes lancent les premiers le mot d'ordre du rassemblement au cri de "unité !". De là naîtra le Front Populaire.

2014... La crise mondiale, la désindustrialisation, le déclassement traumatisent notre société.

Cette France-là pense être en déclin. Le déclin est une obsession qui handicape lourdement le pays, incapable de voir les raisons d'espérer et de garder confiance en nos capacités collectives. C'est cette obsession du déclin qui nourrit les fascinations morbides pour des idéologies diverses, réactionnaires, racistes ou antisémites. De manifestations en provocations, d'invectives racistes contre des Ministres en défilés réactionnaires, quelques réminiscences nous viennent...

Evidemment, comparaison n'est pas raison.

La situation est à la fois plus grave et moins

Nous ne vivons pas à l'époque de la montée des fascismes. La France n'est pas entourée de régimes autoritaires. Il n'y a pas de "modèle" totalitaire à nos portes. Les Ligues de 1934 communiaient dans une même admiration pour des mouvements fascistes ou fascisants au pouvoir dans d'autres pays. Ces régimes suscitaient admiration et adhésion de la part d'un grand nombre d'intellectuels ou de responsables politiques... Au sein de l'armée, de la haute fonction publique, beaucoup adhéraient aux idées de Maurras, lisaient et approuvaient l'Action Française. La parole antisémite n'avait pas besoin d'être libérée. Elle était là, présente dans le débat

public, "normale".

La France de 2014 n'est néanmoins pas la même société qu'hier.

La France n'est plus cette société paysanne, encore marquée par le poids des notables et du clergé, fortement empreinte de pratique religieuse. La France d'aujourd'hui est une société davantage urbaine, c'est une société métissée, majoritairement distante à l'égard de la religion. C'est une société plus ouverte sur le monde et dont l'origine de ses citoyens s'est considérablement diversifiée. C'est une société qui, très majoritairement ne veut pas des idéologies régressives qui se manifestent bruyamment...

En revanche, si la France n'est plus la même, elle présente des traits similaires. La décomposition politique s'accélère. Elle s'amplifie sur fond de marasme économique. La crise économique et sociale est là, bien présente. Elle mine le corps social. Comme à l'époque, cette crise économique et sociale se double d'une crise d'identité, d'un sentiment diffus de déclin qui fait douter la France d'elle-même, qui fait douter les Français de la République et qui va jusqu'à ébranler la foi en la validité du système démocratique. A l'époque, la Première Guerre Mondiale avait opéré une saignée démographique sans précédent. Les villes et les villages étaient parcourus par un nombre incalculables de mutilés, de "gueules cassées". On peine à imaginer le poids de la guerre, celui des morts et du traumatisme collectif ressenti par un pays meurtri... Aujourd'hui c'est la saignée du chômage, de désindustrialisation qui semble provoquer un trauma non moins grand et gros de dangers.

En 1934, la République tint bon.

Au cours de la grande manifestation du 12 février 1934, communistes et socialistes surent réagir fermement. Le sursaut de la décision ne vint que de la mobilisation populaire. C'est la pression de la base, la pression populaire qui amena les états-majors communistes et socialistes à s'entendre. La décision de s'unir et de brandir l'étendard de l'unité n'allait pas de soi quelques années seulement après le grand schisme du mouvement ouvrier. Les radicaux se joignirent à eux pour former un rassemblement populaire. La gauche socialiste et communiste était alors un mouvement jeune, encore marqué par l'idéal

révolutionnaire. C'était autant la France de 1789 que les espoirs du mouvement ouvrier qu'il s'agissait de défendre. La gauche de 1934 n'était pas dépourvue de capacités d'organisation ni de mobilisation, elle apprenait, face à l'adversité, à marcher côte à côte et frapper ensemble. Sa jeunesse faisait sa force. L'esprit unitaire voyait le jour...

2014, la Gauche est frappée par une forme de sidération.

L'extraordinaire absence de la gauche, son atonie et son incapacité apparente à réagir à la réaction ne peuvent que marquer l'observateur avisé. Il existe une France majoritaire qu'il s'agit de remobiliser. Cette France métissée qui porte le beau nom de République, cette France qui ne désire que l'émancipation et le progrès, cette France qui refuse qu'une minorité parle en son nom, doit trouver une occasion de s'exprimer et des raisons d'espérer. Face à la réaction, il est temps de réagir. La gauche doit sortir de sa torpeur.

huffingtonpost.fr

VI) Intégration des immigrés: Matignon veut dessaisir Valls

Par Carine Fouteau

Jean-Marc Ayrault souhaite sortir les questions d'intégration des immigrés de la tutelle du ministère de l'intérieur. Il doit présider mardi prochain une réunion interministérielle. Un organisme public, rattaché au premier ministre, serait créé. Mediapart publie la feuille de route du gouvernement.

Malgré le peu de soutien affiché par les ministres de son gouvernement, en premier lieu Manuel Valls, Jean-Marc Ayrault creuse son sillon sur les questions d'intégration, qu'il a préemptées depuis qu'il a lancé, avant l'été, une concertation avec cinq groupes de travail composés d'experts. La réunion interministérielle annoncée avant Noël, et reportée à la suite de la polémique suscitée par Le Figaro à propos de certaines des préconisations issues des travaux préparatoires, devrait avoir lieu mardi 11 février.

Ce document de 33 pages n'est pas définitif, ce qui veut dire que certaines des 44 mesures pourraient être retranchées et d'autres ajoutées. Mais l'architecture générale devrait rester inchangée. Le gouvernement rappelle son ambition de « renouveler en profondeur l'approche des questions d'intégration dans un esprit de responsabilité et avec le souci constant du respect des valeurs de la République », qualifiée de démocratique, laïque et sociale. L'appartenance à la nation, insiste-t-il, se définit par l'adhésion à des « valeurs communes et non négociables qui fondent la cohésion républicaine » à savoir la liberté, l'égalité, la dignité, la laïcité et la langue française.

Le fil directeur de cette « nouvelle » politique est d'en finir avec la « confusion entre immigration et intégration ». « S'il est indispensable de mettre en œuvre des politiques d'accueil volontaristes pour les primo-arrivants, il faut cesser de renvoyer à un fait migratoire des familles et des citoyens français installés parfois depuis des générations, et qui n'aspirent qu'à être considérés comme des Français comme les autres », indique le texte, qui révèle, dans son ensemble, une volonté d'éviter les couacs.

Les références aux dispositions les plus clivantes contenues dans les conclusions des groupes de travail ont en effet été gommées. Il n'est plus question ni de remise en cause de la loi de 2004 sur le voile à l'école, ni de reconnaissance de la part « arabo-orientale » de la France. La référence au multiculturalisme est jugée inappropriée. « Le multiculturalisme ne fait pas partie des valeurs de la République française. La France doit toutefois reconnaître l'héritage légué par les migrants au fil des âges, et leur participation quotidienne au dynamisme de notre nation », indique ce plan, qui consiste à mettre en musique les dispositifs existants et en cours d'adoption (réforme Peillon sur l'éducation prioritaire, loi Duflot pour l'accès au logement, loi Lamy sur la politique de la ville). Pas de solution miracle, donc, mais un renforcement des politiques allant dans le sens du droit commun (limiter autant que possible les mesures spécifiques, tout en s'assurant que les populations concernées aient effectivement accès aux services publics prévus pour tous).

Premier pilier :

l'apprentissage du « socle commun » aux « primo-arrivants », c'est-à-dire aux étrangers nouvellement arrivés souhaitant s'établir

Deuxième pilier :

le renouvellement de la politique d'égalité des droits suppose un élargissement de la lutte contre les discriminations liées à l'origine à l'école, dans l'emploi, en matière de santé et dans le logement. « Bien sûr, l'intégration à la française fonctionne au fil des générations : les enfants de migrants ont un niveau de vie deux fois supérieur à celui de leurs parents et les deux tiers d'entre eux vivent avec un conjoint d'une culture différente. Mais elle se heurte à la persistance des stéréotypes liés à l'origine réelle ou supposée, qui pénalisent les personnes qui en sont victimes dans leur vie quotidienne comme dans leur parcours professionnel », souligne le document. L'ensemble des volets de l'action publique doit être concerné, insiste le gouvernement.

L'Éducation nationale est en première ligne. Afin de lutter contre le « plafond de verre », Matignon propose de développer la formation des personnels éducatifs, d'améliorer la coopération entre les parents et l'institution scolaire, par exemple en instaurant un accueil du matin en école primaire et au collège, de favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de consacrer du temps pour le suivi des élèves et le travail en équipe et de lutter contre le décrochage scolaire. Le tout, en s'appuyant sur la récente réforme de l'éducation prioritaire, qui concentre les moyens sur les établissements les plus en difficulté.

Côté emploi, les agents de Pôle emploi devraient être formés aux « risques discriminatoires ». Les techniques de recrutement fondées sur l'appréciation in situ des compétences des candidats devraient être privilégiées. Pour dénoncer des discriminations, des actions collectives pourraient être menées, à l'initiative des syndicats de l'entreprise, avec l'accord des personnes concernées. La fonction publique devrait faire des efforts particuliers en « démocratisant » ses concours et en développant l'apprentissage.

En matière d'accès aux droits sociaux, le gouvernement rappelle son souhait de lutter contre les refus de soins, d'homogénéiser les durées de séjour exigées selon la nature des prestations, de simplifier l'accès à l'assurance vieillesse des migrants âgés, de sensibiliser les travailleurs sociaux aux discriminations « à caractère ethno-racial » et de recourir à des interprètes dans les lieux d'accueil.

Valoriser l'apport de l'immigration

Pour améliorer les procédures d'attribution de logements sociaux, le gouvernement s'en remet aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) en cours d'adoption au Parlement. La Garantie universelle des loyers, prévue dans ce texte, devrait, quant à elle, permettre de lutter contre les discriminations dans l'accès au logement privé, en empêchant certaines pratiques de contournement de la législation.

Revendication récurrente, la création de carrés musulmans dans les cimetières devrait être encouragée. « De nombreux immigrés finissent leur vie sur le territoire française, mais ils ne peuvent obtenir un lieu de sépulture sur place faute d'espace adapté », regrette le document. Pour restaurer la confiance entre les citoyens et les forces de l'ordre, le gouvernement entérine les dispositifs mis en place par Manuel Valls avec le nouveau code de déontologie et le retour d'un numéro d'immatriculation sur l'uniforme des policiers et gendarmes, sans aller au-delà (la mise en place d'un récépissé pour empêcher les contrôles au faciès).

Troisième pilier :

le gouvernement entend favoriser une « politique d'échange et de mémoire », assumant l'apport de l'immigration et valorisant « l'ouverture internationale de notre pays ». La cité nationale de l'histoire de l'immigration serait relancée, la contribution des soldats issus de l'immigration et d'outre-mer valorisée, des figures de l'histoire de l'immigration mises en avant. L'école inciterait à l'apprentissage des langues parlées « dans les grands pôles démographiques de la mondialisation » comme l'arabe, le mandarin et le hindi, aux côtés des enseignements classiques (anglais, espagnol, allemand et italien). Mais la « langue française est au cœur de l'unité nationale », souligne le gouvernement pour contrecarrer les critiques lui reprochant de brader la langue française.

Sur le modèle des offices franco-allemands et franco-québécois, un office franco-maghrébin pour la jeunesse pourrait être créé pour développer les échanges linguistiques et culturels « des deux côtés de la Méditerranée, à partir du socle commun que constitue la francophonie ».

La gouvernance de cet ensemble est encore

sujette à discussion. Mais, selon des informations de Libération, le premier ministre devrait annoncer la création d'un commissariat général ou d'un haut-commissariat consacré à l'intégration, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité, placé sous l'autorité de Matignon et piloté par un haut fonctionnaire. Ce faisant, le périmètre du ministre de l'intérieur s'en trouverait rétréci.

Depuis la création controversée du ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale en 2007 par Nicolas Sarkozy, l'ensemble des attributions concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France ainsi que l'intégration des immigrés, autrefois partagées par les ministères des affaires sociales, de l'emploi, de l'intérieur et des affaires étrangères, avaient été rassemblées. Sous la pression du secteur associatif, révolté par l'intitulé et la politique de ce ministère, ainsi que d'une partie de l'opposition de gauche et du monde universitaire, l'ex-président de la République avait fini par céder.

En 2010, il avait renoncé à son initiative, sans pour autant revenir à l'organisation antérieure: l'ensemble de ces fonctions étaient revenues au ministre de l'intérieur, c'est-à-dire au premier flic de France, ce qui avait provoqué le mécontentement des détracteurs du ministère de l'identité nationale. Élu à l'Élysée, François Hollande n'avait pas modifié ce dispositif. Selon le décret relatif à ses attributions, Manuel Valls est ainsi invité à préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'immigration (légale et illégale), d'asile, d'intégration des populations immigrées et de naturalisation.

Les conséquences de la nouvelle organisation sont encore floues, y compris en matière budgétaire : une partie de la tutelle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) va-t-elle échapper à Beauvau ? Moins impacté, le ministère de la ville, confié à François Lamy, devrait-il lâcher la supervision de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ? De son côté, le ministre de l'intérieur fait savoir qu'il gardera la responsabilité de la gestion du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), c'est-à-dire du suivi des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour durant leurs cinq premières années en France. Le Haut conseil à l'intégration (HCI) ne devrait, quant à lui, pas survivre.

Dernière question en suspens : quel haut

fonctionnaire serait susceptible d'orchestrer cette politique ? De Jean-Michel Belorgey, ancien président du Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) à Thierry Tuot, auteur d'un récent rapport remarqué sur l'intégration, en passant par Jean-Marie Delarue, ex-contrôleur général des lieux de privation de liberté, les profils compétents ne manquent pas.

mediapart.fr

VII) Affaire Dassault : nouvelle demande de levée d'immunité du sénateur

lemonde.fr-AFP



Le sénateur et industriel Serge Dassault. | JACQUES DEMARTHON/AFP

Le bureau du Sénat va devoir réexaminer le cas Serge Dassault, selon France Inter. Les juges d'instruction qui enquêtent sur de possibles achats de votes dans la ville de Corbeil-Essonnes ont transmis une nouvelle demande le 27 janvier pour faire lever l'immunité du sénateur UMP au parquet de Paris.

La garde des sceaux, Christiane Taubira, doit ensuite envoyer cette demande au bureau du Sénat qui se réunira sous peu pour étudier les éléments du dossier.

MULTIPLES ENQUÊTES

Une précédente demande concernant l'industriel avait déjà été rejetée le 8 janvier. Le bureau du Sénat est composé de 26 membres, à majorité de gauche. L'immunité protège des gardes à vue, des perquisitions, des détentions ou des convocations

chez le juge – elle n'empêche cependant pas les parlementaires d'être mis en examen.

Les juges souhaitent entendre M. Dassault dans le cadre d'une enquête sur un système présumé d'achat de votes dans les quartiers sensibles de Corbeil-Essonnes, dont l'homme d'affaires a été maire jusqu'en 2009.

M. Dassault est par ailleurs poursuivi pour « association de malfaiteurs », une plainte ayant été déposée lundi par Fatah Hou, l'homme victime d'une tentative d'assassinat le 19 février 2013. Il est reproché à l'industriel d'être impliqué dans un projet d'arrestation de M. Hou et de deux autres hommes au Maroc, afin de les éloigner de Corbeil-Essonnes.

VIII) Gel de l'avancement des fonctionnaires: Ayrault dément la "rumeur"

L'Expansion.com avec AFP



Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault
REUTERS/Philippe Wojazer

Selon Les Echos et Le Figaro, le gouvernement envisage de geler pendant deux ans les avancements automatiques des 5,2 millions d'agents de la fonction publique. Une mesure, dont Vicent Peillon serait l'instigateur, qui permettrait déconomiser 1,2 milliard d'euros par an. Le ministre de l'Education a démenti cette information.

Il a été soutenu par Jean Marc Ayrault. Le gel de l'avancement des fonctionnaires, "c'est une rumeur", a réagi le Premier ministre sur France 2 jeudi 6 février. "Le ministre concerné, Vincent Peillon, me disait justement le contraire", a expliqué le chef du gouvernement: "il me demandait comment redonner confiance aux fonctionnaires".

Le chef du gouvernement a annoncé par ailleurs que le gouvernement allait "reprendre le travail" pour trouver une solution à la concurrence entre taxis et voitures de tourisme avec chauffeur (VTC). Les sociétés de VTC ont obtenu mercredi du Conseil d'État la suspension du décret leur imposant un délai de 15 minutes entre la réservation et la prise en charge du client qu'elles jugeaient trop favorable aux taxis.

"Pour réussir à trouver la solution, nous allons reprendre le travail, avec une nouvelle mission confiée à une personnalité, pour ne pas pénaliser une profession et en même temps améliorer le service rendu" aux usagers, a expliqué le Premier ministre dans l'émission les 4 Vérités.

Jean-Marc Ayrault a également assuré que le gouvernement était disposé à "examiner sans tarder" certains aspects du futur projet de loi famille, dont le report à au moins 2015 a entraîné des critiques dans la majorité. "Je suis le garant de la poursuite des réformes, et cela vaut aussi pour la famille", a indiqué le Premier ministre, citant par exemple la problématique de "l'exercice de l'autorité parentale lorsqu'il y a divorce".

<http://lexpansion.lexpress.fr>

IX) Grève très suivie à France Bleu



C'est peu de dire que la nouvelle image de France Bleu (groupe Radio France) passe mal en interne. Ce jeudi 6 février, 74% des journalistes du réseau se sont mis en grève à l'appel du SNJ et du SNJ CGT.

« Depuis le 6 janvier, nos radios locales ont changé explique la CGT. A sa prise de fonction, Claude Perrier, le directeur du réseau promettait de ne pas changer l'ADN de France Bleu : « une radio généraliste, populaire, de proximité, avec

l'ardente obligation de faire du local ». Cette promesse n'a pas été tenue relève le syndicat. Le taux de mobilisation est « un message fort et clair envoyé à la direction » commente le SNJ. « Une mobilisation qui exprime le malaise des rédactions face aux bouleversements annoncés et qui veut apporter une réponse à la direction, persuadée que son plan reçoit l'adhésion de l'écrasante majorité des journalistes. La réforme engagée début janvier à France Bleu est inapplicable en l'état, maintenant ou en septembre. Elle ne tient pas compte de la diversité des stations, des rédactions de 6 à 13 journalistes, implantées en ville ou en zone rurale. Un modèle unique inimaginable, sauf à créer des radios à deux vitesses. ». Là où les changements ont déjà été imposés, les coutures craquent : matinaliers surchargés, encadrement dans le doute et, au final, des équipes déboussolées. Tous se posent la même question : quelle est désormais la place du reportage sur France Bleu ? Car cette réforme n'est pas un simple ajustement avec quelques titres supplémentaires et de l'interactivité, elle bouleverse le quotidien des équipes et ampute la part du reportage, la raison d'être des journalistes de France Bleu, une radio de service public » développe le SNJ.

"Où est passé le local ?"

Les journalistes ne veulent pas faire un RMC bis « Il y a six mois, la priorité absolue de Bleu, c'était le multimédia. Aujourd'hui, c'est la matinale «tout info» dans les locales, mais toujours sans moyens humains. » commente le SNJ. « Bonjour le populisme, adieu le populaire résume le SNJ CGT qui se demande « où est passé le local ? La concentration des moyens sur la Matinale (deux journalistes) aboutit à toujours moins de reportage sur le terrain en journée. Les journalistes de radios locales ne peuvent pas devenir des reporters hors sol ! L'obligation de « teaser » les rendez-vous nationaux se fait au détriment de notre information locale. Enfin, à 12h, c'est l'antenne nationale qui prend le pas, la radio locale arrive après. Jusqu'où irons-nous ? questionne la CGT. La généralisation des forums d'auditeurs a ouvert la porte aux questions les plus caricaturales : « nos élus cumulards s'accrochent-ils à leurs privilèges ? Faut-il diminuer les allocations chômage pour équilibrer les comptes sociaux ? » Nous sommes bien loin de la mise en perspective, de l'explication nécessaire de l'information, bien loin d'un service public audiovisuel de qualité. Ces choix ont

ont choqué, dégoûté démotivé beaucoup de journalistes.



Les syndicats demandent le retour à « une ligne éditoriale conforme aux missions et valeurs de nos radios locales et de service public ».

Interrogé, mercredi soir par la Lettre pro de la radio, Claude Perrier a tenté, assez maladroitement de discréditer la CGT jugeant, tout en disant «respecter le droit de grève et comprendre les inquiétudes » que pour lui, il y avait « deux préavis de grève différents : le premier sur une journée nationale d'action déposée par le CGT, n'ayant rien à voir avec le préavis de grève déposé par le SNJ ». Il devrait mieux lire les tracts syndicaux.

Sur le fond, Claude Perrier justifie ses choix. « Il n'y a pas de réforme, mais une évolution qui s'inscrit dans la continuité d'un plan d'action engagé en 2008 explique-t-il.

« L'histoire fait qu'à France Bleu, depuis plus de 30 ans, les effectifs sont différents d'une station à une autre. Selon les zones de service, et en particulier sur les grandes agglomérations, une rédaction à 6 journalistes est effectivement insuffisante. Néanmoins, étant garant du budget qui est allouée à France Bleu, je dois aussi respecter le financement et les effectifs de ce réseau, et nous ne pouvons nous réclamer d'une uniformisation, cela serait contraire à la spécificité de notre réseau ».

Ses propos n'ont pas empêché les trois quarts des journalistes CDI et de service ce jour, attachés à l'ADN de France Bleu de se mettre en grève.

L'Humanite.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

François Pérol, le président de la BPCE, est mis en examen pour prise illégale d'intérêt

Le patron du groupe bancaire issu de la fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaires était entendu par un juge d'instruction du pôle financier dans le cadre d'une enquête ouverte en juin 2012.



Le président de la BPCE, François Pérol, le 26 octobre 2010 au siège du groupe, à Paris. (ERIC PIERMONT / AFP)



Par Francetv info

A l'issue de son audition par un juge d'instruction du pôle financier à Paris, François Pérol, le président de la BPCE, a été mis en examen, jeudi 6 février, pour prise illégale d'intérêt. Il est accusé par la CFDT et Sud d'avoir joué un rôle dans le rapprochement des Banques populaires et des Caisses d'épargne alors qu'il était secrétaire général adjoint de l'Élysée, avant de prendre la tête du groupe en 2009.

En effet, la loi interdit aux fonctionnaires de travailler pour une entreprise qu'il a surveillée, avec laquelle il a conclu un contrat ou qu'il a conseillée sur ses opérations dans les trois ans précédant son passage du public au privé. Si la prise illégale d'intérêt est avérée, François Pérol risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

A cette accusation s'ajoute une deuxième polémique : contrairement à ce qu'avait affirmé le président de l'époque, Nicolas Sarkozy, la Commission de déontologie de

la fonction publique n'avait pas été saisie. Son président, Olivier Fouquet, avait donné un avis favorable à l'Elysée, mais il s'agissait d'une "opinion personnelle", avait-il précisé. Lundi 20 janvier, Claude Guéant, secrétaire général de la présidence de la République en 2009, avait été entendu comme témoin.

francetvinfo.fr

A suivre...
La Presse en Revue